

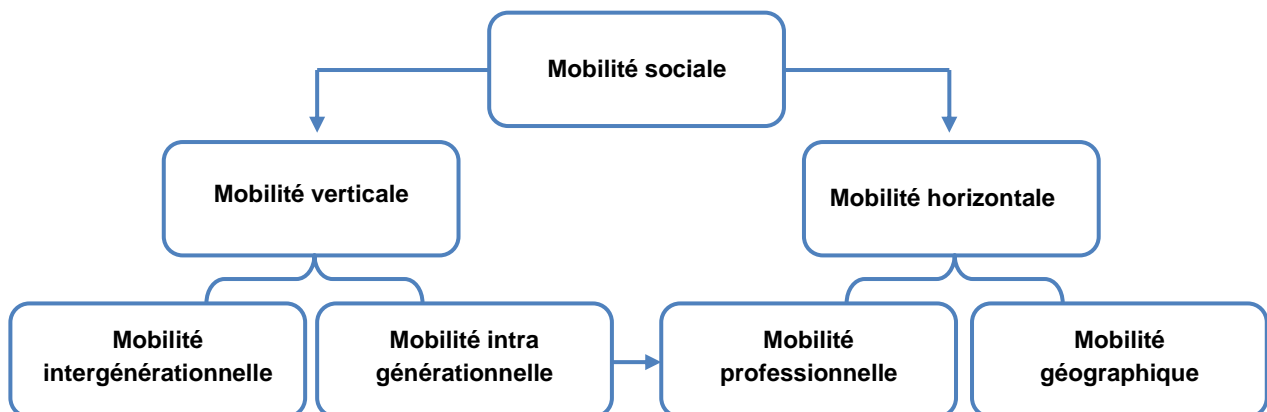
62 – ENJEUX ET DÉTERMINANTS DE LA MOBILITÉ SOCIALE

A – Quels sont les enjeux de la mobilité sociale ?

1 – Définitions et enjeux de la mobilité sociale

a) – Définitions

1. Pitirim Sorokin (1889-1968), dans *Social Mobility* (1927) définit la mobilité sociale comme « le phénomène du déplacement des individus dans l'espace social ». Il s'agit donc d'étudier le passage des individus d'une position sociale à une autre. On peut distinguer :
 - La mobilité horizontale concerne les changements de métier (mobilité professionnelle au sens strict) ou de localisation (mobilité géographique) sans changement de statut dans la hiérarchie sociale. Ainsi, une ouvrière qui devient caissière change de métier mais pas de position dans la hiérarchie sociale. Il en est de même d'un fils de comptable qui devient technicien informatique.
 - La mobilité verticale qui concerne le passage, ascendant ou descendant, d'un statut social à un autre à l'intérieur d'une hiérarchie sociale pour un individu ou un groupe social. Il s'agit de la « mobilité sociale » au sens étroit. La mobilité est ascendante lorsque l'individu grimpe dans la hiérarchie sociale. La mobilité est descendante lorsque l'individu connaît un déclassement social. Elle comprend :
 - ✓ La mobilité intra générationnelle, la mobilité au cours d'une vie pour un individu (la promotion d'un employé qui devient cadre, par exemple). Il s'agit de la mobilité professionnelle au sens large. Un employé de banque qui devient directeur d'une agence bancaire connaît une mobilité intra-générationnelle ascendante.
 - ✓ La mobilité intergénérationnelle, qui désigne le changement d'une position sociale d'une génération à l'autre (du père au fils, par exemple). La fille d'un instituteur qui devient médecin est un exemple de mobilité intergénérationnelle ascendante. Le fils d'un cadre qui devient infirmier connaît une mobilité intergénérationnelle descendante.



2. Dans les sociétés d'ordres ou de castes, le statut social se transmet héréditairement. La mobilité sociale est théoriquement nulle, on parle d'immobilité sociale ou de reproduction sociale. Dans les sociétés démocratiques, le statut social est acquis, idéalement, par le seul mérite. On parle alors de méritocratie, littéralement «le pouvoir au mérite», méritocratie permise par l'égalité des chances, c'est-à-dire la possibilité offerte à tous avec une égale probabilité d'accéder à n'importe quelle position sociale. Ces sociétés devraient donc être caractérisées par une mobilité sociale parfaite. Toutefois, l'égalité des chances est essentiellement juridique dans nos sociétés. Elle ne signifie pas nécessairement une égalité des chances statistique. En pratique, la mobilité sociale n'est pas donc parfaite. Elle est soumise à des résistances : on appelle effet de cliquet le mécanisme qui freine la mobilité descendante et effet de rappel celui qui freine la mobilité ascendante.

b) – Les enjeux de la mobilité sociale

1. Un enjeu social : L'intérêt de l'étude de la mobilité sociale est de savoir si la société démocratique est capable d'offrir une égalité des chances dans l'obtention des positions sociales. Un fils d'ouvrier a-t-il les mêmes chances qu'un fils de cadre de devenir cadre ? Si c'est le cas, alors la disparition des classes sociales devient possible puisque la culture et la conscience de classe ne pourront plus se transmettre de génération en génération.
 - C'est ce que pensait Alexis de Tocqueville (1805-1859), dans « De la démocratie en Amérique » (1837). Dans une société démocratique, les différences d'emploi relèvent de la compétence des individus et non de leur appartenance de classe. Cette mobilité a l'avantage de freiner les révolutions car chacun, dans une société égalitaire, a quelque chose à gagner ou à perdre.

- Vilfredo Pareto (1848-1923), dans son « *Traité de sociologie générale* » (1916) fait à peu près le même constat sur la « *circulation des élites* ». Les élites sont composées d'individus qui, par leur talent ou leur compétence, sont capables de performances exceptionnelles. Au cours du temps, les élites sont appelées à se renouveler. Ainsi, l'aristocratie perd, au cours des générations, les qualités qui faisaient sa supériorité. Elle est donc obligée de recruter les meilleurs dans les classes dominées (ce qui privent ces dernières de meneurs contestataires) ou de disparaître.
- 2. **Un enjeu économique.** La sociologie américaine et Pitirim Sorokin, en particulier, se situent dans l'optique d'une société stratifiée en groupes de statut, dans laquelle les individus ont des chances à peu près identiques d'accéder aux différents niveaux de l'échelle. *La stratification* est définie comme la différenciation d'une population donnée en groupes sociaux hiérarchiquement superposés, ce qui implique une plus ou moins grande distance entre les positions sociales. La mobilité sociale est alors appréhendée comme le résultat d'une sélection des individus par différentes instances comme la famille, l'école, les entreprises... Dans ce cas, la mobilité permet d'opérer des **choix efficaces en termes de croissance et de développement**, chaque individu étant affecté à une certaine place en fonction de ses capacités et de ses mérites. L'économie sera plus performante si elle sélectionne les meilleurs à tous les étages des organisations. La mobilité géographique et professionnelle est également une condition de la réalisation d'une concurrence pure et parfaite.
- 3. **Un enjeu politique.** Mettre l'accent sur la mobilité sociale permet de déplacer le problème des inégalités. L'égalité des chances devient une idéologie mobilisatrice et, d'une certaine façon, pacificatrice. En effet, il devient inutile de lutter contre les inégalités si les individus ont les mêmes « probabilités » de circuler dans la hiérarchie sociale. D'où la nécessité de démocratiser le système scolaire afin de fluidifier la société et de permettre à « l'ascenseur social » de fonctionner. Mais, l'Etat ne doit pas se contenter d'offrir les mêmes chances à l'École. Il doit fournir les moyens économiques (revenus sociaux, bourses...) et des services publics (bibliothèque, accès à Internet...) aux familles défavorisées et il doit enlever les obstacles culturels à l'accès aux postes sociaux les plus élevés (quotas, rendre les concours moins discriminant socialement...). C'est ce que vont dénoncer les sociologues français Daniel Bertaux (« *Destins personnels et structure de classe* » - 1977), Christian Baudelot et Roger Establet (« *L'école capitaliste en France* » - 1971 – et « *L'élitisme républicain. L'école française à l'épreuve des comparaisons internationales* » - 2009) et Pierre Bourdieu (« *Les héritiers* » - 1964 – et « *La reproduction* » - 1970) en montrant :
 - ✓ Qu'une meilleure circulation des individus au sein de la hiérarchie sociale ne remet pas en cause la structure de classe. La société restera structurée en classes inégales, dominantes et dominées.
 - ✓ Que le système scolaire, malgré ses efforts de massification, reste structurellement inégalitaire au profit des enfants des classes dominantes.

2 – Les outils de l'analyse : les tables de mobilité sociale

a) – La table de mobilité brute

1. Les sociologues disposent de **deux outils** pour mesurer la mobilité sociale :
 - **L'observation qualitative** par « entretien en profondeur » avec des individus de milieux sociaux divers, ou recherche historique d'archives, ou matériaux biographiques...
 - **L'analyse statistique** sur de grands effectifs obtenue par l'intermédiaire d'enquêtes ou du recensement. On peut avoir deux types d'enquête :
 - ✓ La « monographie » qui sont des études portant sur un groupe restreint (les élites, le Who's Who, les lycéens...);
 - ✓ Les « enquêtes nationales », à partir d'échantillons représentatifs. Elles ont été codifiées dans les années 1950. C'est le cas des enquêtes emploi ou des enquêtes FQP (formation, qualification professionnelle) de l'Insee qui porte sur 40 000 personnes.
2. Dès 1904, Pearson, en Grande Bretagne, et Lapie, en France, élaborent des tableaux, appelés **tables de mobilité**, destinés à **comparer les positions sociales des fils et les positions des pères**. Les positions sont appréhendées à l'aide des statuts socioprofessionnels. Aux Etats-Unis, on utilise des découpages simples (classes dirigeantes, classes moyennes, classes populaires). En France, on utilise les PCS. Ces tables prennent en compte :
 - **La position sociale** de l'individu à un moment donné. **L'Insee va considérer que la PCS de l'individu est une bonne mesure de cette position sociale.** On ne retient que la position des hommes car la faible activité des femmes pendant les 30 glorieuses ne facilite pas la comparaison avec la période actuelle. On prend donc la position sociale des hommes à 40-59 ans car à cet âge, on suppose qu'ils ne vont plus changer de position. En d'autres termes, on s'interroge sur le métier exercé par ces hommes de 40-59 ans.
 - **L'origine sociale** de l'individu qui est donnée par le **métier exercé par le père de l'individu au même âge.** Autrement dit, on s'interroge sur la position sociale du père.

Groupe socioprofessionnel du fils en fonction de celui du père en France en 2003
(7 millions d'hommes français, actif ou ancien actif, âgés de 40 à 59 ans en milliers)

PCS du père \ PCS du fils	AG	ACCE	PICS	PI	E	O	Total
Agriculteur	252	6	2	2	3	20	285
Artisan, Commerçant	72	182	37	60	43	225	619
Cadre supérieur	105	189	310	266	144	304	1 318
Profession intermédiaire	190	205	152	263	179	701	1 690
Employé	98	79	37	73	108	375	770
Ouvrier	426	210	52	135	169	1 373	2 365
Total	1 143	871	590	799	646	2 998	7 047

(Source : INSEE, Enquêtes FQP 2006)

- ✓ **Lecture** : En France, en 2003, sur 7,047 millions d'hommes de 40-59 ans, 1 143 000 avaient un père agriculteur, 285 000 étaient agriculteurs. Sur ces 285 000 agriculteurs, 252 000 avaient un père agriculteur.
- 3. **Une table de mobilité brute est un tableau à double entrée croisant la position sociale d'un individu à l'âge adulte avec son origine familiale.** La CSP des individus (40 à 59 ans) est comparée avec celle de leurs pères pour mesurer l'écart ou la proximité entre le statut social de 2 générations.
- ✓ **Les colonnes** nous renseignent sur le devenir des fils à 40-59 ans qui avaient un père appartenant à telle ou telle catégorie sociale au même âge. Exemple : en 2003, sur les 1,143 million d'hommes de 40-59 ans qui avaient un père agriculteur, 426 000 sont ouvriers, 105 000 sont cadres supérieurs,...**Attention : la présentation des tables de mobilité a changé depuis 2003. Autrefois, cette destinée se lisait en ligne !**
- ✓ **Les lignes** nous renseignent sur l'origine sociale des hommes de 40-59 ans qui ont une position sociale donnée en 2003. Exemple : en 2003, sur les 1,318 million de cadres supérieurs, 310 000 avaient un père cadres supérieurs au même âge, 304 000 avaient un père ouvrier... **Attention : la présentation des tables de mobilité a changé depuis 2003. Autrefois, cette destinée se lisait en colonne !**
- ✓ **La diagonale** donne le poids de ceux qui retrouvent la position sociale de leur père (*immobilité*) ;
- ✓ **La dernière ligne** représente l'*origine sociale* des hommes de 40-59 ans en 2003. Autrement dit, nous avons la **structure sociale de la population active des pères** ;
- ✓ **La dernière colonne** représente la *position sociale* des hommes de 40-59 ans. En d'autres termes, c'est la **structure sociale de la population active des fils**.

Les tables de mobilité sont généralement transformées en tables de « *destinée sociale* » et en tables de « *recrutement social* » pour en faciliter la lecture.

b) – La table de destinée sociale

Table de destinée sociale en France en 2003 (en %)

PCS du père \ PCS du fils	AG	ACCE	PICS	PI	E	O	Total
Agriculteur	22,0	0,7	0,4	0,3	0,5	0,9	4,0
Artisan, Commerçant	6,3	20,1	6,3	7,5	6,6	7,5	8,8
Cadre supérieur	9,2	21,2	52,5	33,3	22,3	10,1	18,7
Profession intermédiaire	16,6	23,5	25,7	32,9	27,7	23,4	24,0
Employé	8,6	9,0	6,3	9,1	16,7	12,5	10,9
Ouvrier	37,3	24,0	8,8	16,9	26,2	45,8	33,6
Total	100	100	100	100	100	100	100

(Source : INSEE, Enquêtes FQP 2006)

- ✓ **Lecture en colonne** : En France, en 2003, 22,0% (252/1143 x 100) des fils d'agriculteurs avaient le même métier que leur père à 40-59 ans, 37,3% (426/1143 x 100) étaient devenus ouvriers... Les données surlignées sont les valeurs supérieures à la marge signalant une surreprésentation des catégories sociales concernées dans la destinée sociale.
- 4. **Cette table répond à la question : quelle est la position sociale actuelle de ceux qui ont une origine sociale donnée à 40-59 ans ?** Autrement dit, que deviennent (*destinée*) les enfants qui avaient un père de telle ou telle catégorie sociale. Cette table part du passé (PCS du père) et se projette dans l'avenir (fonction du fils). La diagonale explique l'**hérédité sociale** ou l'**immobilité sociale** (position sociale du fils = celle du père).

On peut observer :

- ✓ **Une forte immobilité** pour les enfants de cadres supérieurs et les enfants d'ouvriers puisque plus d'un enfant sur deux retrouvent la position du père dans le premier cas et près d'un enfant sur deux dans le second.
- ✓ **Une plus grande mobilité** pour les enfants d'agriculteurs, de petits patrons, de professions intermédiaires et d'employés. Ainsi, près d' ¼ des enfants d'employés sont cadres à 40-59 ans, ¼ sont devenus ouvriers et plus d' d' ¼ sont montés dans la catégorie profession intermédiaire... Les classes moyennes sont au cœur de la mobilité sociale.
- ✓ **La prédominance des trajets courts** : la mobilité ascendante ou la mobilité descendante se fait dans la catégorie immédiatement supérieure ou inférieure. Ainsi, 1/3 des enfants de professions intermédiaires accèdent à la catégorie cadres supérieurs et ¼ tombent dans les catégories employés et ouvriers.

c) – La table de recrutement social

Table de recrutement en France en 2003 (en %)

PCS du père \ PCS du fils	AG	ACCE	PICS	PI	E	O	Total
Agriculteur	88,4	2,0	0,7	0,7	1,0	7,0	100
Artisan, Commerçant	11,6	29,4	6,0	9,7	6,9	36,3	100
Cadre supérieur	8,0	14,3	23,5	20,2	10,9	23,1	100
Profession intermédiaire	11,2	12,1	9,0	15,6	10,6	41,5	100
Employé	12,7	10,3	4,8	9,5	14,0	48,7	100
Ouvrier	18,0	8,9	2,2	5,7	7,1	58,0	100
Total	16,2	12,4	8,4	11,3	9,2	42,5	100

(Source : INSEE, Enquêtes FQP 2006)

- ✓ **Lecture en ligne** : En France, en 2003, 88,4% (252/285 x 100) des agriculteurs de 40-59 ans avaient une origine agricole, 7% (20/285 x 100) avaient une origine ouvrière. Les données surlignées sont les valeurs supérieures à la marge signalant une surreprésentation des PCS concernées dans le recrutement social.
- 5. **Cette table répond à la question : quelle est l'origine sociale de ceux qui occupent une position sociale donnée à 40-59 ans ?** Autrement dit, quelle est la composition sociale (*recrutement*) d'une catégorie sociale donnée. Cette table part du présent (PCS du fils) pour se projeter dans le passé (PCS du père). La diagonale représente l'autorecrutement. On observe :
 - **Des catégories qui s'autorecrutent** : 4 agriculteurs sur 5 sont d'origine agricole, plus d'un ouvrier sur deux est d'origine ouvrière. Ce sont des catégories en régression qui recrutent en leur sein.
 - ✓ **Des catégories qui recrutent à l'extérieur** : les cadres, les professions intermédiaires, les employés (des catégories en expansion) et les petits patrons. Ainsi, près d'un cadre sur quatre est issu de la classe ouvrière et un autre cadre sur cinq est issu des professions intermédiaires. De même, plus d'un petit patron sur trois est d'origine ouvrière.

d) – L'immobilité sociale et la mobilité brute

Table de l'immobilité en France en 2003 (en %)

PCS du père \ PCS du fils	AG	AC	CS	PI	E	O	Marge des fils
Agriculteur	3,6						4,0
Artisan, Commerçant		2,6					8,8
Cadre supérieur			4,4				18,7
Profession intermédiaire				3,7			24,0
Employé					1,5		10,9
Ouvrier						19,5	33,6
Marge des pères	16,2	12,4	8,4	11,3	9,2	42,5	100

(Source : INSEE, Enquête FQP, 2006)

- ✓ **Lecture de la diagonale** : En France, en 2003, 3,6% (252/7047 x 100) des hommes de 40-59 ans ont retrouvé la position de leur père dans la catégorie agriculteurs, 2,6% (182/7047 x 100) dans la catégorie artisan, commerçant, chef d'entreprise...

6. **Pour connaître l'importance de l'immobilité sociale**, il suffit de faire la somme du % des immobiles (nombres de personnes qui retrouvent la position du père à 40-59 ans/total des hommes de 40-59 ans x 100). Ainsi, en France, en 2003, 35,3% des hommes de 40-59 ans occupent la même position sociale que leur père. La mobilité n'est donc pas parfaite et ce d'autant plus que la mobilité se fait dans des catégories proches.

Cependant, on peut en déduire que deux hommes sur trois de 40-59 ans sont mobiles. Il s'agit de la **mobilité brute** qui est composée d'une **mobilité structurelle** et d'une **mobilité nette**.

$$\text{Mobilité sociale brute} = 100 - \text{Immobilité} = \text{Mobilité structurelle} + \text{Mobilité nette}$$

- ✓ **Lecture** : En France, en 2003, 64,7% (100 – 35,3) des hommes de 40-59 ans ont dû ou pu changer de position sociale par rapport à celle de leur père.

e) – **Interprétation des marges de la table et mobilité structurelle**

Calcul de la mobilité structurelle en France en 2003 (en %)

	Structure sociale des pères	Structure sociale des fils	Différence
Agriculteur	16,2	4,0	12,2
Artisan, Commerçant	12,4	8,8	3,6
Cadre supérieur	8,4	18,7	- 10,3
Profession intermédiaire	11,3	24,0	- 12,7
Employé	9,2	10,9	- 1,7
Ouvrier	42,5	33,6	8,9
Ensemble	100	100	0

- ✓ **Lecture** : En France, 4% des hommes de 40-59 ans sont agriculteurs en 2003 et 16,2% de ces hommes avaient un père agriculteur soit une perte de 12,2 points pour les agriculteurs dans la structure sociale.
7. **La mobilité structurelle ou contrainte** est due à l'évolution de la structure de la population active. C'est la **mobilité imposée par l'évolution de la structure sociale au cours du temps**. Ainsi, tous les fils d'agriculteurs ne pouvaient pas prétendre devenir agriculteurs à leur tour car le nombre d'agriculteurs de 40-59 ans est passé de 1 143 000 à 285 000. De même, tous les fils de cadres ne peuvent pas occuper tous les postes de cadres parce que le nombre de cadres a augmenté fortement entre deux générations. En conséquence, les individus sont obligés de changer de position sociale parce que la structure sociale évolue.

$$\text{Mobilité structurelle} = \text{Somme de la différence négatives (ou positives) des marges}$$

En France, en 2003, 24,7% (12,2 + 8,9 + 3,6 = 24,7) des hommes de 40-59 ans ont dû changer de position sociale à cause des modifications de la structure sociale de la société. Cette dernière s'explique par les 30 glorieuses qui ont bouleversé les secteurs économiques (industrialisation, tertiairisation, concentration des entreprises et urbanisation). D'où un recrutement massif de cadres (ingénieurs, cadres bancaires...), de professions intermédiaires (techniciens, comptables...) et d'employés au détriment des agriculteurs, des petits patrons et des ouvriers.

f) – **La mobilité nette**

8. **La mobilité nette** est la mobilité qui n'est pas due aux changements de la structure sociale de la société mais qui peut être attribuée au mérite des individus. Elle exprime la véritable fluidité de la société.

$$\text{Mobilité nette} = \text{Mobilité brute} - \text{Mobilité structurelle}$$

Ainsi, en France, en 2003, 40% (64,7 – 24,7 = 40) des hommes de 40-59 ans ont changé de position sociale vis-à-vis de leur père de leur propre initiative. Elle peut être interprétée comme une augmentation de l'égalité des chances (mobilité nette).

9. **Cependant, on peut tempérer ce constat par le calcul de « l'odds ratio »**, c'est-à-dire le rapport des chances de 2 catégories opposées pour accéder aux « bonnes positions » plutôt qu'aux « mauvaises ». Ainsi, en France, en 2003, un enfant de cadre a 52,5% de « chances » de devenir cadre et 8,8% de « malchance » de devenir ouvrier, soit un rapport de 6,7. Dans le même temps, le fils d'ouvrier a 10,1% de « chances » de devenir cadres et 45,8% de « malchance » de rester ouvrier, soit un rapport de 0,22.

L'odds ratio est donc de $6,7/0,22 = 30,5$ ce qui signifie que les enfants de cadres ont 30,5 fois plus de « chances » que ceux d'ouvriers d'accéder aux bonnes places plutôt qu'aux mauvaises. **Ce rapport devrait être de 1 pour être dans une société totalement fluide.**

10. **Dans le même ordre d'idée, on peut construire une table de mobilité parfaite.** On appelle mobilité parfaite, la situation théorique où la position sociale des fils serait indépendante (au sens probabiliste) de la PCS du père. La destinée des fils serait la même quelle que soit leur origine sociale. Ainsi, en 2003, 4 % des individus de la population étudiée étant agriculteurs, dans l'hypothèse de la mobilité parfaite, 4 % des fils issus de chaque catégorie seraient agriculteurs, soit (4 % des 1 143 milliers de fils d'agriculteurs) 45 720 individus, 4 % des 871 000 de fils d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise deviendraient agriculteurs, soit 34 840 individus...Ceci donne le tableau de mobilité parfaite suivant (en %)

Table de mobilité parfaite
(En % des hommes de 40-59 ans en 2003)

PCS du père \ PCS du fils	AG	ACCE	PICS	PI	E	O	Total
Agriculteur	0,7	0,5	0,3	0,4	0,4	1,7	4,0
Artisan, Commerçant	1,4	1,1	0,8	1,0	0,8	3,7	8,8
Cadre supérieur	3,0	2,3	1,6	2,1	1,7	8,0	18,7
Profession intermédiaire	3,9	3,0	2,0	2,7	2,2	10,2	24,0
Employé	1,8	1,3	0,9	1,2	1,0	4,7	10,9
Ouvrier	5,5	4,2	2,8	3,8	3,1	14,2	33,6
Total	16,2	12,4	8,4	11,3	9,2	42,5	100

(Source : INSEE, Enquêtes FQP 2006)

- ✓ **Lecture :** En France, si la mobilité était parfaite 14,2% des hommes de 40-59 ans qui avaient pour père un ouvrier devrait être ouvrier. Or, ils sont dans la réalité ($1\ 373/7\ 047 \times 100$) 19,5% dans ce cas.
- 11. **On peut donc calculer un coefficient de transmission de position sociale** qui cherche à mesurer l'écart entre la situation réelle et la situation parfaite. Il suffit de calculer le rapport entre la répartition observée des individus et la répartition qui existerait si la mobilité était parfaite. Ainsi, en 2003, ce coefficient est de 1,37 ($19,5/14,2$) ce qui signifie que les ouvriers fils d'ouvriers sont 1,37 fois plus nombreux que ce qu'ils devraient être dans le cas d'une mobilité parfaite.
- ✓ **Un coefficient supérieur à 1 signifie qu'il y a surreprésentation.** Ainsi 2,75 ($4,4/1,6$) signifie que les cadres fils de cadres sont presque trois fois plus nombreux qu'ils ne le seraient dans l'hypothèse de la mobilité parfaite.
- ✓ **Un coefficient inférieur à 1 signifie qu'il y a sous représentation.** Ainsi 0,54 signifie que les cadres, fils d'ouvriers, sont deux fois moins nombreux qu'ils ne le seraient dans l'hypothèse de la mobilité parfaite et les ouvriers fils de cadres sont 5 fois moins nombreux qu'ils ne seraient dans l'hypothèse de la mobilité parfaite.

Coefficient de transmission de la position sociale

PCS du père \ PCS du fils	AG	ACCE	PICS	PI	E	O
Agriculteur	5,10	0,17	0,10	0,07	0,10	0,17
Artisan, Commerçant	0,73	2,35	0,65	0,85	0,76	0,86
Cadre supérieur	0,50	1,17	2,75	1,80	1,20	0,54
Profession intermédiaire	0,70	0,97	1,07	1,38	1,15	0,97
Employé	0,77	0,87	0,58	0,86	1,53	1,13
Ouvrier	1,10	0,71	0,26	0,50	0,77	1,37

(Source : INSEE, Enquêtes FQP 2006)

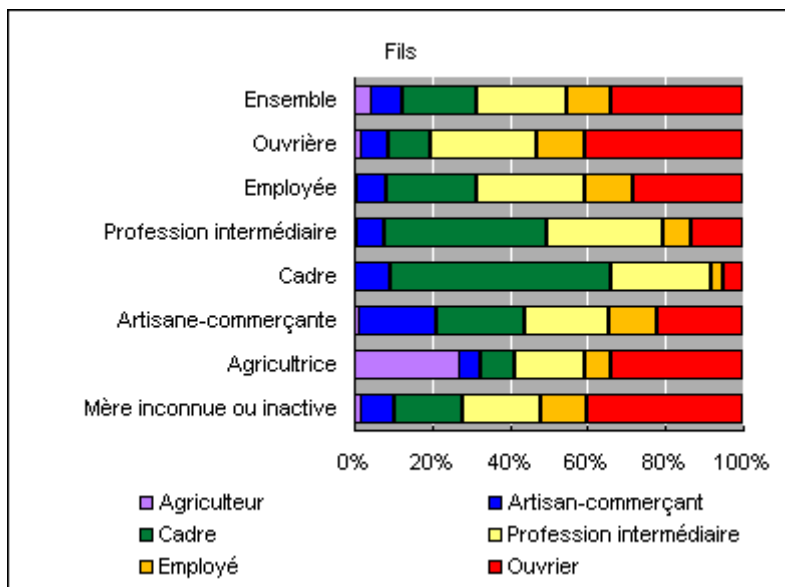
- ✓ **Lecture :** En France, en 2003, la surreprésentation s'observe principalement dans la diagonale et dans les positions sociale avoisinantes.

g) – La critique des tables de mobilité

12. On peut souligner les limites de ces tables de mobilité :

- **Le choix de la population : un biais masculin.** On a exclu les femmes des tables de mobilité parce que l'emploi pour les mères des femmes ayant entre 40 et 59 ans était intermittent et minoritaire. Or, la situation des femmes sur le marché de l'emploi a fortement changé depuis 40 ans. Il apparaît donc de plus en plus pertinent de prendre en considération la profession des 2 conjoints et non pas seulement celui du mari pour cerner les caractéristiques de la position sociale du ménage. Des études ont montré, en effet, que le métier et les diplômes de la mère avaient une influence certaine sur la position sociale des enfants.

Catégorie socioprofessionnelle des enfants en fonction de celle de la mère



- ✓ **Lecture :** 27 % des hommes dont la mère était agricultrice à la fin de leurs études sont (ou ont été) agriculteurs ; 11 % des femmes dont la mère était agricultrice à la fin de leurs études sont (ou ont été) agricultrices.
- **Le choix de l'âge :** on retient des hommes de 40-59 ans parce qu'on considère que la position sociale ne va pas changer dans cette tranche d'âge. Or, avec le développement du chômage des seniors et des préretraites, ceci n'est plus tout à fait vrai de nos jours. Près d'un homme sur huit est inactif à cet âge. De plus, l'étude de la mobilité intergénérationnelle va masquer la mobilité qui a eu lieu au cours de la vie. Enfin, tous les fils à 40-59 ans ne se souviennent pas précisément de la profession de leur père qui a pu changer au cours du temps. Ceci est particulièrement vrai dans le milieu ouvrier.
- **La mesure de la position sociale :** la profession du chef de famille n'est pas forcément le critère le plus pertinent. D'une part, la PCS d'un homme ne nous donne pas son origine sociale, son appartenance de classe. D'autre part, la position sociale concerne un ménage (rôle du mariage) et non un individu. Enfin, l'étude des trajectoires de mobilité sociale suppose la prise en compte de la **lignée familiale** (rôle des grands parents) et de la fratrie. Ainsi, si on regroupe les PCS en trois classes (classes supérieures, classes moyennes, classes populaires), on s'aperçoit que plus de la moitié ($4,4/8,4 = 52,4$) des hommes de 40-59 ans restent dans la classe sociale de leur père pour les classes supérieures et près des deux-tiers ($40/67,9 = 58,9$) des hommes de 40-59 ans d'origine populaire sont dans la même classe. **On a donc une rigidité sociale et non une fluidité sociale en terme de classes.** Ainsi, plus le nombre d'échelons est réduit et plus la mobilité sociale sera faible.

Table de mobilité brute par classes sociales en 2003
(en % des hommes de 40-59 ans)

PCS du père \ PCS du fils	PCS du père			Ensemble (fils)
	Classes supérieures	Classes moyennes	Classes populaires	
Classes supérieures	4,4	6,5	7,8	18,7
Classes moyennes	2,7	10,0	20,0	32,7
Classes populaires	1,3	7,2	40,1	48,6
Ensemble (pères)	8,4	23,7	67,9	100

Classes dirigeantes = Chefs d'entreprise, professions libérales, cadres supérieurs ;
Classes moyennes = Artisans, Commerçants, Professions intermédiaires ;
Classes populaires = Agriculteurs, employés, ouvriers.

Si l'on raisonne en termes de classes sociales, la table de mobilité sociale permet de mettre en évidence plusieurs faits sociaux :

- ✓ **La structure des classes sociales a changé entre deux générations, celle des pères et celles fils.** Les classes populaires qui représentaient un peu plus des deux-tiers des hommes de 40-59 ans de la génération des pères n'en représentent plus que la moitié pour la génération des fils. A l'inverse, les classes moyennes et supérieures ont progressé respectivement de dix points entre deux générations. En conséquence, tous les enfants des classes populaires ne pouvaient pas retrouver la position sociale de leur père. De même, tous les enfants des classes supérieures ne suffisaient pas à occuper toutes les places offertes par les classes supérieures. Il y a donc eu une **mobilité structurelle** qui a concerné 19,3% du total des hommes de 40-59 ans ($67,9 - 48,6 = 19,3$).
- ✓ **Cependant, en faisant la somme des chiffres de la diagonale**, qui présente le % des hommes de 40-59 ans qui ont retrouvé la classe sociale de leur père, on s'aperçoit que **l'immobilité sociale** est forte puisqu'elle concerne plus de la moitié de la population observée ($4,4 + 10 + 40,1 = 54,5$). Cette rigidité sociale est sensible aux deux extrêmes de la hiérarchie sociale. Ainsi, 52,4% des hommes de 40-59 ans appartenant aux classes supérieures ont retrouvé la position sociale de leur père ($4,4/8,4 = 52,4$). De même, 59% des fils d'origine populaire occupent la même position que leur père ($40,1/67,9 = 59$). Enfin, les classes populaires recrutent essentiellement en leur sein puisque 82,5% des hommes de 40-59 ans appartenant aux classes populaires en 2003 avaient un père appartenant à la même classe sociale ($40,1/48,6 = 82,5$).
- ✓ **En définitive, la mobilité nette, une fois enlevée la mobilité structurelle, ne concerne plus qu'un quart de la population observée** ($100 - 54,5 - 19,3 = 26,2$). Pour les classes supérieures, il ne peut s'agir que d'une mobilité descendante qui concerne 47,6% des fils ($100 - 52,4 = 47,6$) mais qui est amortie par le fait qu'un tiers d'entre eux ne tombent que dans les classes moyennes ($2,7/8,4 = 32,1$) (trajet court). Pour les classes populaires, il ne peut s'agir que d'une mobilité ascendante qui concerne 41% des fils de ces milieux ($100 - 59 = 41$). Mais, là encore, le destin des enfants de milieu populaire est d'accéder dans 29,4% des cas aux classes moyennes ($20/67,9$) (trajet court). Les fils de classes moyennes ont, quant à eux, à peu près la même probabilité de connaître une mobilité ascendante qu'une mobilité descendante. Il faut toutefois noter que la forte expansion des classes moyennes et supérieures a profité principalement aux classes populaires puisque 61% des membres des classes moyennes ($20/32,7 = 61$) et 41% ($7,8/18,7 = 41$) des classes supérieures ont été recrutés dans les classes populaires.
- **La mesure de la hiérarchie sociale** : elle dépend de la société à un moment donné ce qui rend difficile la comparaison entre un père et un fils. Ainsi, un fils d'ouvrier qui devenait employé au début du XXe siècle connaissait une mobilité sociale ascendante (le « col bleu » qui devient un « col blanc »). De nos jours, un fils d'ouvrier qui devient technicien de surface ne connaît pas une véritable mobilité sociale car le statut d'employé s'est rapproché du statut d'ouvrier. De même être instituteur dans les années 1950 n'a pas la même signification sociale qu'aujourd'hui. La profession s'est féminisée, l'enseignement secondaire s'est généralisé, le statut relatif du métier a changé. Ainsi, devenir instituteur pour un fils d'instituteur peut être interprété comme une mobilité sociale descendante. Enfin, les PCS ne sont pas un véritable reflet de la hiérarchie sociale car il peut y avoir des mobilités verticales ascendantes qui n'apparaissent pas. Ainsi, un fils d'un petit commerçant, qui devient un grand industriel, reste dans la même PCS « patrons de l'industrie et du commerce » alors qu'il connaît une forte ascension sociale. L'incertitude des frontières sociales rend délicat l'interprétation des données. Les catégories bougent autour des individus autant que les individus entre les catégories.

Le sens des trajectoires générationnelles

Origine	CPIS (1) et gros indépendants	Professions intermédiaires	Artisans, commerçants	Agriculteurs	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers non qualifiés
CPIS et gros indépendants	Immobiles	Descendants	Descendants	Descendants	Descendants	Descendants
Professions intermédiaires	Ascendants	Immobiles	Descendants	Descendants	Descendants	Descendants
Artisans, commerçants	Ascendants	Ascendants	Immobiles	Descendants	Descendants	Descendants
Agriculteurs	Ascendants	Ascendants	Ascendants	Immobiles	Ascendants	Immobiles
Employés et ouvriers qualifiés	Ascendants	Ascendants	Immobiles	Descendants	Immobiles	Descendants
Employés et ouvriers non qualifiés	Ascendants	Ascendants	Ascendants	Immobiles	Ascendants	Immobiles

1. Cadres et professions intellectuelles supérieures.

Lecture : les hiérarchies choisies dans cet article s'inspirent de la matrice définie par Erikson et Goldthorpe (1992) et des travaux français récents (Chenu, 1990 ; Chenu et Burnod, 2001 ; Amossé et Chardon, 2006).

- **La fluidité de la société** : une société fluide ne veut pas dire une société égalitaire du point de vue des situations sociales. On peut avoir une société très hiérarchisée, inégalitaire, et en même temps très mobile. Cependant, cette forte mobilité interdit aux classes sociales d'exister puisqu'elles ne se reproduisent pas.

Tous ces bruits dans l'information renvoient à des mécanismes sociaux réels qu'il convient de préciser en complétant les tables par des études biographiques qualitatives.

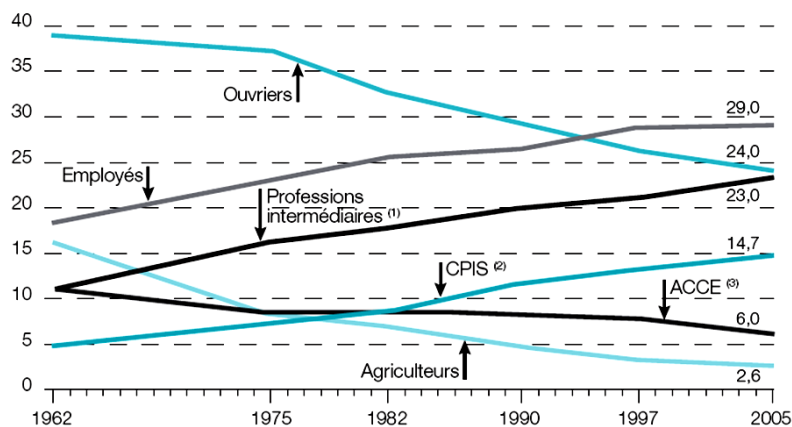
3 – L'évolution de la mobilité sociale en France

1. **A long terme, en France, la mobilité sociale a beaucoup augmenté**, au cours des dernières décennies, en raison des transformations structurelles qu'a connues la société française. Les travaux de Louis-André Vallet (« Quarante années de mobilité sociale en France » - 1999) le montrent. La mobilité structurelle et la mobilité nette progressent alors que l'immobilité régresse : en 1953, deux hommes sur trois retrouvaient la position sociale de leur père. De nos jours, deux hommes sur trois n'ont pas la même position sociale que leur père si l'on prend une table de mobilité bâtie sur les PCS et non plus les classes sociales.

	1953	1977	1993	2003
Immobilés	69	43	34,9	35,3
Mobilité brute	31	57	65,1	64,7
Mobilité structurelle	8	19	23,4	24,7
Mobilité nette	23	38	41,7	40,0

1. **Une partie de cette mobilité est due aux transformations de la structure des emplois (mobilité structurelle)**. Cette mobilité concernait moins d'un homme sur dix en 1953. De nos jours, elle touche un homme sur quatre. Entre la génération des pères et celle des fils, la part relative de chaque profession dans la population active a considérablement changé. Ainsi, le nombre d'exploitations agricoles s'est fortement réduit. Les fils d'agriculteurs ne pouvaient tous devenir agriculteurs, ils ont été contraints de changer de statut social par rapport à leur père. De même, les postes de cadres ont fortement augmenté car les entreprises et les administrations ont recruté des salariés de plus en plus qualifiés. En conséquence, tous les enfants de cadres ne suffisaient pas à occuper la même position sociale que leur père. La catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures a donc dû recruter des salariés ayant une autre catégorie sociale (fils de professions intermédiaires, fils d'employés, fils d'ouvriers).

Graphique n° 2 : Évolution de la structure des emplois par professions et catégories socioprofessionnelles entre 1962 et 2005



(1) Professions intermédiaires : vaste ensemble de professions du public (instituteurs, infirmières, etc.) et du privé (commerciaux, techniciens, etc.) situées entre l'encadrement et les employés ou les ouvriers.

(2) CPIS : cadres et professions intellectuelles supérieures (y compris professions libérales).

(3) ACCE : artisans, commerçants, chefs d'entreprise.

Source : Insee, « Marché du travail, séries longues » et enquête Emploi 2005

- **L'autre partie de cette mobilité est qualifiée de mobilité nette**. Elle montre que la société est plus fluide et que l'égalité des chances a augmenté. En 1953, cette mobilité concernait moins d'un homme sur quatre. De nos jours, elle touche deux hommes sur cinq. La massification scolaire a certainement participé à cette plus grande mobilité.
- ✓ **Les flux de mobilité sont principalement des flux de mobilité ascendante**. La structure des professions s'est profondément modifiée multipliant les places des catégories sociales moyennes ou élevées. Ensuite, les immigrants ont occupé les places les plus basses « poussant » ainsi les autochtones vers le « haut ». Il en est de même pour la mobilité des hommes qui a profité de l'entrée des femmes sur le marché du travail pour libérer les postes les moins qualifiés.

✓ **La mobilité des femmes est spécifique.** John Golthorpe l'a étudié au Royaume-Uni. L'hérédité sociale est plus forte dans la lignée paternelle (transmission de l'entreprise aux garçons) que dans la lignée maternelle (rôle du mariage). La mobilité personnelle des femmes est plus défavorable que celle des hommes car elles sont concentrées dans des emplois du tertiaire peu qualifié et parce qu'elles occupent, dans une même PCS, des emplois spécifiques (professeur opposé à ingénieur dans la catégorie cadres et professions intellectuelles supérieures, par exemple). L'origine sociale, au même titre que les hommes, joue un rôle dans la destinée sociale des femmes mais il faut retenir la tranche d'âge 25-40 ans, âge où le taux d'activité féminin est le plus élevé, pour l'observer.

2. **Cependant, cette mobilité nette est plus limitée qu'il n'y paraît :**

➤ **D'une part, elle concerne essentiellement les classes moyennes.** ¼ des enfants des classes moyennes accèdent aux postes supérieurs contre 1 fils sur 10 des classes populaires.

➤ **D'autre part, on observe une dégradation des perspectives de mobilité sociale pour les 30-59 ans.** En vingt ans, la part des individus immobiles diminue de 4 points, tandis que celle des ascendants augmente très légèrement. À l'inverse, la part des descendants augmente de plus de 3 points. Par conséquent, le rapport entre la part des ascendants et celle des descendants diminue légèrement. En 1983, les ascendants étaient deux fois plus nombreux que les descendants, ce rapport n'est plus que de 1,8 vingt ans plus tard.

Evolution de la part des trajectoires intergénérationnelles 1983-2003

En %

	1983	1988	1993	1998	2003
Immobiles	43,7	42,3	40,4	40,0	39,4
Ascendants	37,7	38,2	39,5	38,6	38,7
Descendants	18,6	19,5	20,1	21,5	21,9
Ratio ascendants/descendants	2,02	1,96	1,96	1,79	1,77

Champ : hommes et femmes âgés de 30 à 59 ans.

Source : enquêtes Emploi 1983-2003.

➤ **De plus, les trajets de mobilité sont souvent des trajets courts.** Les fils des classes populaires ont une plus forte probabilité de monter dans la catégorie la plus proche, celle des classes moyennes (29%) que dans celle des classes supérieures (11%). Les fils de cadres « tombent » plus fréquemment dans les classes moyennes (32%) que dans les classes populaires (15,4%). Il faut deux ou trois générations pour parcourir le chemin qui mène des catégories paysannes ou ouvrières aux catégories supérieures. Et l'ascension sociale n'est jamais totalement assurée à cause de « l'effet de lignée » : un fils de cadre supérieur d'origine ouvrière a moins de chance de rester cadre lui-même qu'un fils de cadre supérieur dont le grand père était lui-même cadre.

➤ **De même, les perspectives d'ascension sociale pour les catégories modestes s'atténuent.** La part des fils et filles d'employés et d'ouvriers qualifiés accédant au salariat d'encadrement diminue au fil des cohortes. 33% des fils d'ouvriers et d'employés qualifiés, nés dans les années 1940, pouvaient accéder à la position de cadres ou de professions intermédiaires. Ce n'est plus le cas que pour 25% de ceux nés dans les années 1960. **Les trajectoires descendantes des enfants de cadres sont également plus fréquente.** Ainsi, 21% des filles de cadres, nées dans les années 1940, devenaient à 35-39 ans employées ou ouvrières. C'est le cas pour 33% de celles qui sont nées dans les années 1960.

Devenir professionnel (à l'âge de 35-39 ans) des enfants d'employés et ouvriers qualifiés

En %

Génération de naissance	CPIS	Professions intermédiaires	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers non qualifiés	Contremaîtres	Indépendants	CPIS et professions intermédiaires
Fils							
1944-1948	10,5	22,5	39,4	12,7	7,0	7,9	33,0
1949-1953	10,9	18,5	43,2	15,3	5,1	7,1	29,4
1954-1958	9,1	19,2	42,0	17,6	5,4	6,8	28,3
1959-1963	9,6	16,3	43,8	18,3	5,9	6,0	25,9
1964-1968	9,6	15,7	43,7	21,9	4,0	4,9	25,3
Filles							
1944-1948	3,7	23,3	40,3	24,9	0,5	7,4	27,0
1949-1953	4,7	19,8	42,8	26,3	0,2	6,2	24,5
1954-1958	5,0	19,5	45,5	25,5	0,4	4,1	24,5
1959-1963	5,4	16,8	43,4	30,9	0,6	3,0	22,2
1964-1968	6,3	17,7	40,1	31,2	0,5	4,3	24,0

Lecture : parmi les fils d'employés et d'ouvriers qualifiés nés entre 1944 et 1948, 10,5 % sont cadres ou exercent une profession intellectuelle supérieure à l'âge de 35-39 ans.

Sources : enquêtes Emploi de 1983 à 2003.

Devenir professionnel (à l'âge de 35-39 ans) des enfants de cadres supérieurs et gros indépendants

En %

Génération de naissance	CPIS	Professions intermédiaires	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers non qualifiés	Contremaîtres	Indépendants	Employés, ouvriers et contremaîtres
Fils							
1944-1948	56,3	24,7	8,6	4,3	1,4	4,8	14,3
1949-1953	54,9	19,4	12,3	4,3	3,4	5,8	20
1954-1958	50,6	22,2	12,7	4,9	3,2	5,8	20,8
1959-1963	46,9	22,5	13,1	7,8	2,8	6,9	23,7
1964-1968	50,4	22,0	11,4	7,2	1,4	6,7	21,0
Filles							
1944-1948	29,2	43,7	17,8	4,1	0,0	5,3	21,9
1949-1953	32,2	36,2	21,8	5,9	0,5	3,6	28,2
1954-1958	31,8	32,4	24,8	6,4	0,6	4,1	31,8
1959-1963	29	32,7	25,1	8,2	1	4,1	34,3
1964-1968	31,7	31,4	22,2	10,8	0,9	3,1	33,9

Lecture : parmi les fils de cadres supérieurs et gros indépendants nés entre 1944 et 1948, 56,3 % sont cadres ou exercent une profession intellectuelle supérieure à l'âge de 35-39 ans.

Sources : enquêtes Emploi de 1983 à 2003.

- **Enfin, la reproduction sociale reste forte aux extrêmes** de la hiérarchie sociale. 52,4% des fils de dirigeants le sont eux-mêmes à 40-54 ans et 59% des fils de milieu populaire appartiennent au même milieu au même âge. Une analyse plus fine révèle des processus directs et indirects de transmission du statut. Le processus est direct lorsque l'on s'aperçoit que les fonctionnaires sont majoritairement fils ou filles de fonctionnaires (phénomène « *d'incubation* » des polytechniciens, par exemple). Il est plus indirect lorsqu'on observe que les artistes sont issus majoritairement de groupes sociaux possédant un capital culturel important.
- 3. **Pourtant, la mobilité professionnelle reste intense.** La mobilité professionnelle désigne ici le changement de groupe social en cinq ans d'une personne active occupée en début et fin de période. Sur les 17 millions d'individus âgés de 30 à 54 ans en 2003 et qui avaient un emploi en 1998, un peu plus de 15 millions ont également un emploi en 2003. Parmi ces derniers, 3 millions ont changé de groupe socioprofessionnel (un sur cinq) entre 1998 et 2003, les hommes ayant changé plus fréquemment que les femmes (respectivement, 21 % et 17 %). Entre 1980 et 1985, seule une personne sur huit avait changé de groupe (14%des hommes et 11%des femmes). Ces résultats peuvent être interprétés comme un développement de la mobilité professionnelle, mais ils pourraient aussi s'expliquer par des frontières plus floues entre les groupes sociaux. Si les individus atteignent plus fréquemment un groupe plus élevé dans la hiérarchie sociale, ils connaissent aussi plus souvent des déclassements. Les promotions sont plus courantes chez les hommes et chez les travailleurs partant du bas de l'échelle sociale (ouvriers et employés non qualifiés).

Proportion d'individus qui étaient dans le même groupe socioprofessionnel lors de leur premier emploi		
(en %)	Hommes	Femmes
Ouvrier non qualifié	65	52
Agriculteur exploitant	62	40
Employé	47	75
Cadre	44	49
Ouvrier qualifié	41	30
Profession intermédiaire	38	53
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	11	15
Ensemble	42	61

Lecture : 65 % des ouvriers non qualifiés étaient déjà ouvriers non qualifiés lors de leur premier emploi.

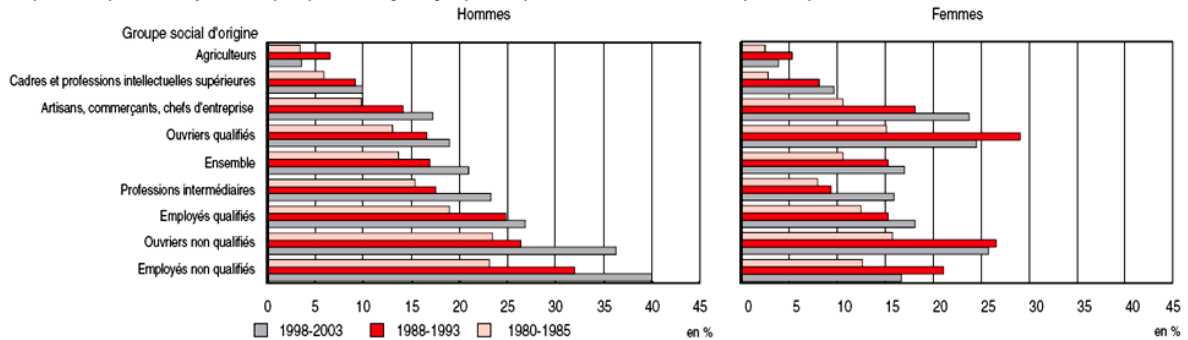
Champ : personnes âgées de 25 à 65 ans, en emploi en 2003.

Source : enquête Formation et qualification professionnelle de 2003, Insee

Ainsi, la très grande majorité des artisans, commerçants et chefs d'entreprise n'ont pas démarré leur carrière dans leur groupe social actuel : ils ont souvent commencé comme ouvriers (44 % d'entre eux) ou employés (28 %). En revanche, 79 % des ouvriers étaient déjà ouvriers lors de leur premier emploi mais ils sont nombreux à avoir changé de qualification. Ainsi, 40 % des ouvriers qualifiés ont débuté comme ouvriers non qualifiés. Pour les femmes, ce sont les employées qui présentent la plus grande stabilité de carrière : les trois quarts des femmes employées en 2003, l'étaient déjà dans leur premier emploi. Les déclassements concernent avant tout le haut de l'échelle sociale, et interviennent souvent à la suite d'un passage par le chômage ou l'inactivité.

② Les passages d'un groupe social à un autre sont plus nombreux

Proportion de personnes ayant un emploi qui ont changé de groupe socioprofessionnel au cours des cinq années précédentes



Lecture : 4 % des hommes âgés de 30 à 54 ans, agriculteurs en 1980 et ayant un emploi en 1985, ont changé de groupe socioprofessionnel entre ces deux dates.

Champ : personnes âgées de 30 à 54 ans au 31 décembre de l'année de l'enquête, en emploi cinq ans avant l'enquête et au moment de l'enquête.

Source : Enquêtes FQP 1985, 1993 et 2003, Insee.

4. **L'ascenseur social est-il en panne dans la période récente ?** Si l'on regarde l'évolution de la mobilité structurelle depuis 1993, la réponse est négative. La structure sociale continue à se déformer "vers le haut" et rien n'indique que ce mouvement s'interrompe. L'"ascenseur social" fonctionne, en ce que les catégories populaires continuent à être "remplacées" par des catégories intermédiaires et supérieures. En revanche, si on observe la **mobilité nette**, la mobilité **diminue** indépendamment des évolutions de l'économie : 40% des hommes de 40-59 ans ont changé de position sociale vis-à-vis de leur père en 2003 contre 42% en 1993. Comment peut-on expliquer cette tendance ?

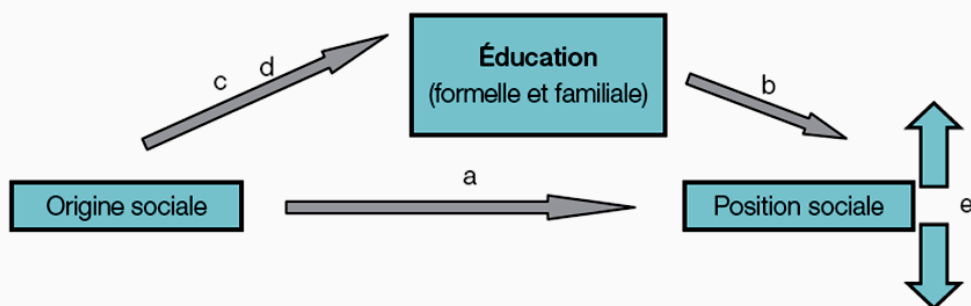
B – Comment expliquer une mobilité sociale limitée ?

1. **Comment expliquer que l'origine sociale a toujours une influence sur la position sociale ?** On peut aborder le problème de la reproduction sociale de deux points de vue. Soit, on considère que les **structures sociales** s'imposent à l'individu et sont déterminantes dans son comportement (**holisme**), soit, on considère que les **acteurs**, même si leur rationalité est sous contrainte, ont une marge d'appréciation et d'action dans leur jeu et qu'ils sont responsables des effets sociaux observés (**individualisme méthodologique**).

1 – L'école n'arrive pas à assurer l'égalité des chances

2. **Autrefois, l'école n'avait pas un rôle central dans la reproduction sociale.** La transmission du capital économique et le mariage étaient les deux moyens privilégiés pour conserver le statut social familial sur plusieurs générations. Dans les milieux indépendants, les enfants étaient initiés rapidement à la gestion et à la direction de l'entreprise familiale ou de l'exploitation agricole qu'ils allaient recevoir en héritage. Le mariage dans un milieu social proche (homogamie), voire légèrement supérieur (hypergamie) permettait de consolider ce statut de classe. Dans les milieux ouvriers, il n'y avait pas de patrimoine à transmettre et les enfants quittaient l'école à la fin de la scolarité obligatoire pour aller travailler.
3. **A partir des années 1960, c'est le diplôme qui va devenir l'élément central de la reproduction sociale.** En effet, comme l'a montré Max Weber, les sociétés modernes se sont bureaucratisées, ce qui veut dire que leur fonctionnement s'est rationalisé, que ce soit dans le public ou dans le privé. En conséquence, le diplôme est le certificat qui permet d'accéder aux différentes positions hiérarchiques de la bureaucratie (HEC ou Polytechnique pour les hautes fonctions économiques, l'ENA pour la haute fonction publique, par exemple). L'École est devenue le champ principal de la mobilité.

Figure n° 1 : Le triangle « origine sociale - éducation - position sociale »



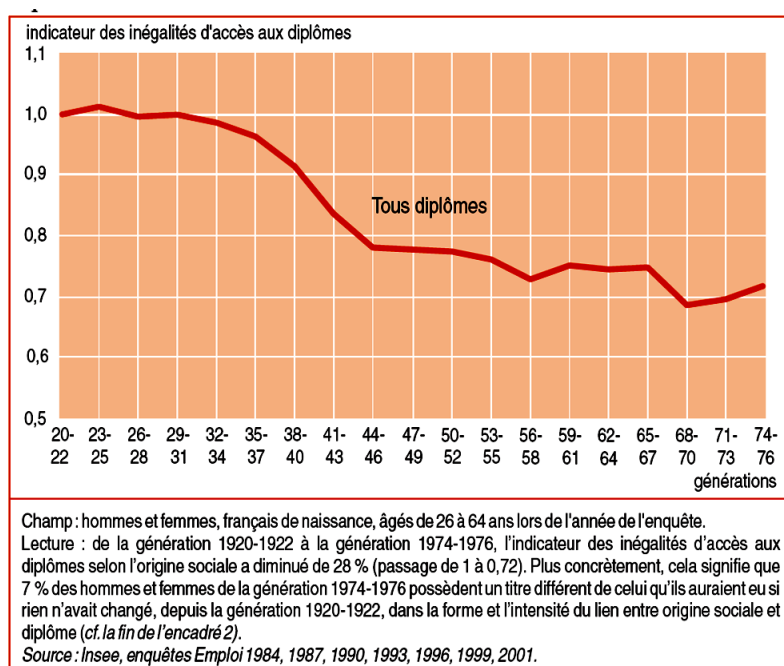
4. **L'Etat va donc tout faire pour démocratiser l'École.** Il l'a fait de différentes façons :

- ✓ Tout d'abord, en augmentant progressivement l'âge de la scolarité obligatoire (de 12 à 16 ans) ;
- ✓ Ensuite, en créant des baccalauréat technologiques et professionnels avec pour objectif 80% d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat ;

- ✓ De plus, il a développé l'offre de formation en créant de nombreux lycées, en développant les IUT les classes de BTS, les classes préparatoires aux grandes écoles ainsi que les universités ;
- ✓ Enfin, en donnant les moyens financiers et culturels à la réussite de tous (développement des bourses, gratuité des livres scolaires, développement de l'Internet dans les établissements et des bibliothèques municipales en libre accès...

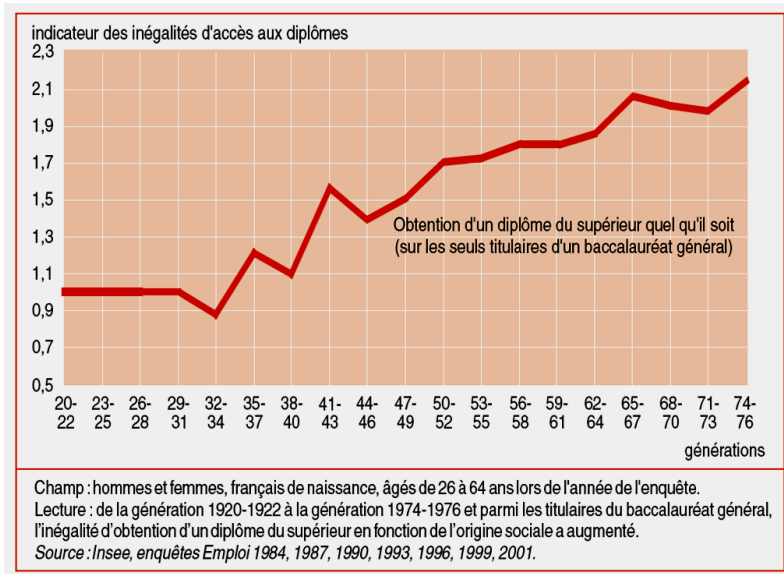
5. **On observe une démocratisation quantitative indéniable.** Dans la société française, l'expansion de l'enseignement a été très forte depuis le début du XXe siècle. Selon les enquêtes sur l'emploi et parmi les hommes français de naissance nés entre 1920 et 1922, 32 % n'ont obtenu aucun diplôme, 39 % étaient titulaires du seul certificat d'études primaires et il n'étaient que 7 % à détenir, pour diplôme le plus élevé, un titre du niveau du baccalauréat et 8 % un titre de l'enseignement supérieur. Une cinquantaine d'années plus tard, la situation est bouleversée. Dans la génération née entre 1974 et 1976, 18 % des hommes, 23% des femmes ont un titre de niveau égal ou supérieur à la licence, 17 % des premiers et 22 % des secondes sont titulaires d'un diplôme après le baccalauréat, 24 % et 22 % sont diplômés au niveau du baccalauréat. Ainsi, en un demi-siècle, avoir au moins « le bac » est devenu la situation majoritaire, alors que celle-ci correspondait auparavant au fait d'être, au plus, diplômé du CEP. Cette expansion de la scolarisation a davantage profité aux milieux modestes qu'aux milieux aisés.

Le diplôme dépend moins de l'origine sociale



6. **Cependant, si l'on se penche sur les diplômes les plus élevés, on n'observe pas une démocratisation réelle.** L'obtention d'un diplôme du supérieur est de plus en plus dépendant de l'origine sociale des parents.

Les diplômes du supérieur dépendent de plus en plus de l'origine sociale



En effet, la réussite scolaire est fortement corrélée avec la position sociale et le niveau de diplôme des parents :

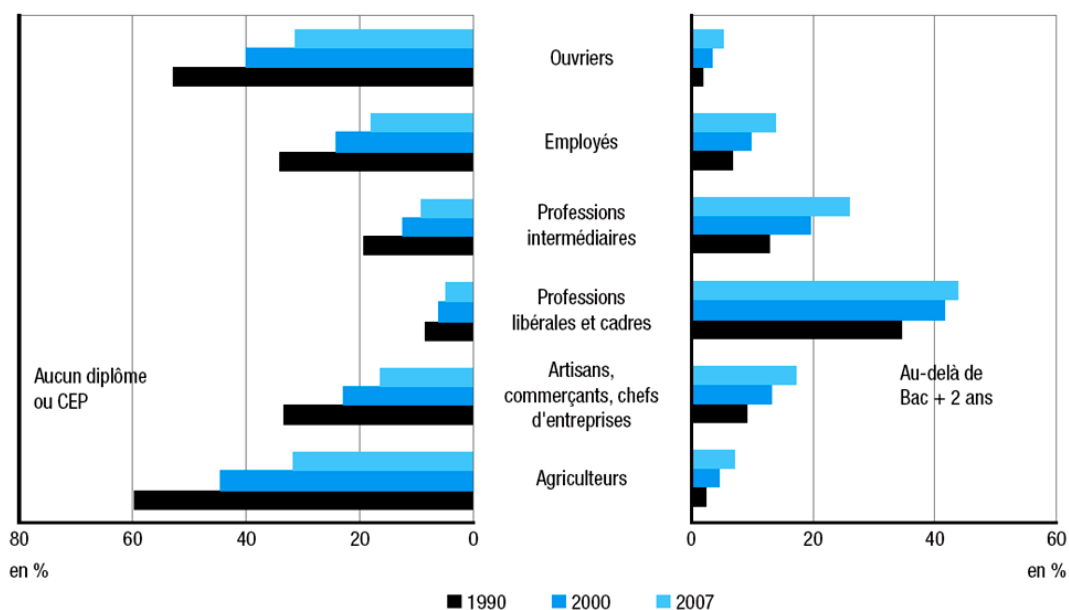
Devenir des élèves entrés en 6^{ème} en 1995 selon leur origine sociale (en %)

CSP du chef de famille	Origine sociale des élèves en 6 ^{ème}	Avaient redoublé le CP	Sont dans une école privée	Font de l'Allemand en 1 ^{ère} langue	Ont réussi le Bac général en 2001	Origine sociale des élèves de CPGE* en 2002
Enseignant	3	0,5	17,9	25,6	81,1	12
Cadre supérieur	12	1,6	27,6	19,8	71,2	42
Profession intermédiaire	15	3,4	19,8	14,3	51,7	14
Agriculteur	2	5,3	35,2	8,1	39,5	2
Artisan, Commerçant	8	5,7	30,3	8,1	31,0	7
Employé	16	7,0	17,3	10,1	32,4	9
Ouvrier qualifié	16	10,5	13,5	8,1	27,5	4
Ouvrier non qualifié	16	17,4	9,3	7,7	19,5	2
Inactifs	12	20,1	5,8	6,7	14,3	8
Ensemble	100	7,8	18,7	11,4	35,2	100

- ✓ **La probabilité de redoubler** dans le primaire est 35 fois plus élevée pour un enfant d'ouvrier non-qualifié que pour un enfant d'enseignant. Plus de 80% des enfants d'enseignants entrés en 6^{ème} en 1995 ont réussi leur baccalauréat sans redoubler contre 20% des enfants d'ouvriers non-qualifiés.
- ✓ **L'accès aux études valorisées est monopolisé par les milieux culturellement favorisés.** Les enfants de cadres représentent plus de moitié des élèves de classes préparatoires aux grandes écoles, soit près 4 fois leurs poids en sixième.
- ✓ **Le niveau de diplôme du père et celui de la mère influent fortement sur celui du fils.** En 1990, parmi les personnes de 25 à 64 ans ayant terminé leurs études initiales, et dont le père était cadre ou exerçant une profession libérale, un peu plus d'une sur deux (52,8 %) détenaient un diplôme de niveau au moins égal à bac + 2. En 2007, c'est le cas de près des deux tiers d'entre elles (64,2 %). Pour les personnes dont le père est ouvrier ou agriculteur, cette proportion, même si elle a triplé entre 1990 et 2007, reste beaucoup plus faible : elle s'établit aujourd'hui à 15 % environ. Bien que la part des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les enfants d'ouvriers ou d'agriculteurs soit nettement plus forte aujourd'hui que par le passé, elle n'en reste pas moins largement inférieure à celle observée chez les enfants de milieux sociaux les plus favorisés.

2. Niveau de diplôme et catégorie sociale du père en 1990, 2000 et 2007

Catégorie sociale du père



7. Pour Christian Baudelot et Roger Establet (« *L'élitisme républicain* » - 2009), Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron (« *Les héritiers* » - 1964) l'Ecole est une instance de socialisation dont le but est d'assurer la reproduction sociale et de faire reconnaître comme légitime la sélection scolaire. Ils avancent plusieurs arguments :
- ✓ La culture enseignée par l'Ecole est une culture bourgeoise qui est imposée à tous les élèves quelque soit leur milieu social. Or, la proximité sociale des enfants des classes dominantes vis-à-vis de l'Ecole est beaucoup plus forte que celle des enfants de milieux populaires. Ces derniers partent avec un handicap dans la compétition scolaire censée récompenser les meilleurs. Ils doivent en effet assimiler une culture différente de leur culture familiale (**acculturation**) et subissent ce que Bourdieu appelle une « **violence symbolique** » (ils apprennent à mépriser leur culture et ressentent ceci comme une humiliation car elle est dévalorisée par le milieu enseignant). On peut donc comprendre le rejet de la culture scolaire par une partie des enfants de ces milieux et la réussite scolaire des enfants de milieux aisés. L'élitisme républicain, une culture du classement et de l'élimination précoce, une tolérance aux inégalités et à leur reproduction, sont une des spécificités du système scolaire français selon Baudelot et Establet.
 - ✓ L'idéologie professorale (un bon élève est celui qui obtient d'excellents résultats sans travailler) et les méthodes pédagogiques (la dissertation, la participation orale...) favorisent les enfants des milieux aisés qui sont habitués dès l'enfance au raisonnement abstrait et à la prise de parole en famille. La proximité sociale des professeurs vis-à-vis des milieux culturellement favorisés renforce donc les inégalités au sein de l'école.
 - ✓ L'idéologie du don (les élèves sont inégalement doués pour l'école) et l'idéal méritocratique (l'école offre à tous les mêmes chances et sélectionne les meilleurs), qui sont partagés par les enseignants, les parents d'élèves et les élèves, participent au processus de sélection sociale de l'Ecole. En effet, on attribue les résultats scolaires aux capacités des élèves et à leur travail. Si tout le monde partage cette idée, alors l'Ecole arrive à masquer la sélection sociale et à faire accepter par les élèves le classement scolaire comme légitime. Ce ne sont pas les capacités ou les connaissances d'un élève que l'enseignant note mais son appartenance à un milieu social. De ce fait, l'école légitime les inégalités de départ, et favorise la reproduction sociale.

2 – Les stratégies familiales contribuent à cette immobilité

8. Pierre Bourdieu (1930-2001) est un sociologue français qui emprunte à la fois à Karl Marx et à Max Weber. Les individus et les groupes sociaux sont en lutte. L'enjeu de cette lutte n'est pas seulement le partage de la valeur ajoutée dans le « champ économique », c'est aussi l'obtention d'un prestige social dans les « champs sociaux » (éducatifs, artistique, sportif...) et le partage du pouvoir dans le « champ politique ». L'objectif de ces luttes est de pouvoir se distinguer des autres individus et des autres groupes sociaux (« *La distinction* » - 1979). Dans cette lutte, la famille a un rôle éminent à jouer.
- D'une part les familles disposent d'un volume et d'une structure de « capitaux » différents. Pierre Bourdieu distingue plusieurs types de capitaux :
 - ✓ Le capital économique comprend le patrimoine (terres, biens immobiliers, portefeuilles financiers), auquel s'ajoutent les revenus tirés du patrimoine (loyers, intérêts, dividendes) et les revenus d'activité (salaires honoraires, bénéfices industriels et commerciaux). Ce capital peut assurer la reproduction du statut social au moment de sa transmission (héritage de l'entreprise familiale, par exemple). Il peut aussi être utilisé pour financer des études prestigieuses et onéreuses (école de commerce, études à l'étranger...). Il permet aussi de financer l'installation des enfants dans un emploi valorisé.
 - ✓ Le capital culturel comprend un ensemble de comportements, d'attitudes et de pratiques, notamment au niveau du langage, incorporés et intériorisés au moment de la socialisation primaire, qui vont influencer le parcours des individus (scolarisation, carrière professionnelle et sociale). Il comprend ensuite le capital culturel scolaire, relatif au niveau de diplômes socialement reconnus. L'acquisition du capital scolaire est largement déterminé par le capital hérité, dans la mesure où il y a proximité de la culture scolaire avec la culture des classes dominantes. Il comprend enfin les biens culturels possédés (livres, œuvres d'art, meubles anciens...). Ce capital sera valorisé pendant la scolarité mais aussi au moment de l'embauche ou de la constitution d'un réseau amical.
 - ✓ Le capital social regroupe les relations familiales, amicales, professionnelles (les réseaux d'entraide, les carnets d'adresse), qui peuvent être mobilisés par les acteurs à des fins socialement utiles. Au niveau scolaire, les relations permettent d'obtenir le « bon » établissement, la « bonne » classe ou la « bonne » filière. Au niveau de l'emploi, les recommandations sont utiles pour décrocher un premier emploi. Les professions libérales possèdent un volume important de capital économique et de capital culturel. Les indépendants ont plus de patrimoine et de revenus alors que les cadres ont un volume plus élevé de diplômes et de relations sociales. Les ouvriers sont faiblement dotés dans les trois.

- **D'autre part, les familles transmettent, au moment de la socialisation, un *habitus de classe***, c'est-à-dire des dispositions à agir, qui facilitent ou freinent l'acceptation de la contrainte scolaire. Ainsi, les familles de cadres, qui disposent de diplômes, peuvent transmettre à leurs enfants un « capital culturel » qui va favoriser leur réussite scolaire (81% des enfants d'enseignants entrés en 6^{ème} en 1995 ont réussi leur bac général en 2001 contre 20% pour les enfants d'ouvriers non qualifiés).
- **Enfin, les familles transmettent à leurs enfants une ambition qui dépend de la position sociale des parents.** Elle est d'autant plus élevée que la position sociale est élevée. Cependant, Bernard Lahire, dans «*La Culture des individus* » (2006), montre que l'individu subit au cours de son existence diverses influences (celle des pairs, celle des médias, celle de l'école...) qu'il ne faut pas sous-estimer et qui complexifient le modèle proposé par Pierre Bourdieu. Autrement dit, l'individu n'est pas enfermé de façon rigide dans la carapace d'un habitus, il subit des influences tout au long de son existence qui peuvent l'amener à s'échapper de sa condition sociale.

9. Raymond Boudon (1934-...) dans « *L'Inégalité des chances à l'Ecole* » -1973 - cherche à expliquer la relative immobilité sociale à partir des décisions rationnelles des acteurs qui s'inscrivent dans un contexte social donné :

- **Les individus sont des êtres rationnels même si leur rationalité est « limitée »** (Ils ne disposent pas de la totalité de l'information et la distribution de l'information est inégale). Ils se livrent à **un calcul rationnel entre le coût et les avantages pour prendre leur décision**. La poursuite des études représente un coût qui est à la fois économique (le financement des études) et psychologiques (l'éloignement vis-à-vis de sa famille et de son milieu social). Elle présente aussi un certain nombre d'avantages en termes de diplômes, d'emplois, de revenus et de prestige. Or, ce calcul ne donne pas les mêmes résultats selon les milieux sociaux :
- ✓ **Dans les milieux populaires**, l'obtention d'un métier manuel qualifié est un grand avantage. En revanche, la poursuite d'études générales longues apparaît coûteuse économiquement et psychologiquement (la culture scolaire éloigne peu à peu les enfants d'ouvriers de leurs parents comme le montre le sociologue anglais Hoggart dans son livre « *La culture du pauvre* » - 1957). Ces milieux vont donc privilégier, à chaque palier d'orientation, les filières courtes et professionnelles qui garantissent l'emploi (le CAP à l'entrée dans le lycée classique, le BTS ou l'IUT à l'entrée dans l'université...).
- ✓ **Les milieux aisés font le calcul inverse**. Le coût de la poursuite des études est relativement faible alors que les avantages en termes de prestige, d'emplois, sont relativement plus importants que pour les milieux populaires. En conséquence, la motivation pour les études est plus grande.

L'inégalité à l'Ecole n'est donc pas imposée par la société. Elle résulte du choix individuels des familles (« *effet d'agrégation* ») qui ont pesé le pour et le contre avant d'engager leurs enfants dans la poursuite des études.

- Cependant, Raymond Boudon, admet que ces choix peuvent être influencés par un certain nombre de contraintes sociales et politiques. Le contexte social agit sur le calcul des acteurs.
- ✓ **D'une part, la politique du gouvernement**, qui a cherché à démocratiser l'Ecole et à augmenter le niveau scolaire de la population, a incité les enfants de milieux populaires à poursuivre leurs études. Cette massification de l'Ecole peut avoir des « **effets pervers** » car la généralisation du diplôme conduit à leur dévalorisation ce qui ne permet pas aux enfants de milieux populaires, qui ont obtenu des diplômes supérieurs à ceux de leurs parents, d'accéder à des positions sociales plus élevées. C'est le constat que fait, en 2005, la sociologue Marie Duru-Bellat dans son livre « *L'inflation scolaire* » - 2006. L'accroissement du nombre de diplômes dans un contexte de chômage de masse aboutit à un déclassement social des diplômés et remet en cause les objectifs de l'Ecole.
- ✓ **D'autre part, la liaison entre le diplôme et la position sociale n'est pas étroitement corrélée.** C'est le « **paradoxe d'Anderson** ».

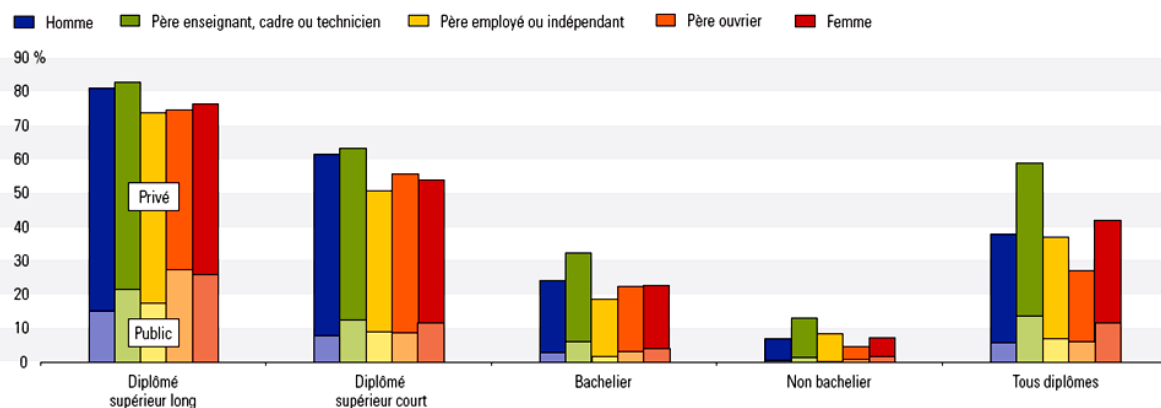
Diplôme relatif et position sociale relative du fils par rapport à son père (homme de 40 à 59 ans en milliers et en %)

Diplôme du fils \ Position sociale du fils	Position sociale du fils			Total
	Plus élevée	Analogue	Moins élevée	
Plus élevée	53%	40%	7%	905
Analogue	23%	69%	8%	802
Moins élevée	16%	56%	28%	141
Total	688	999	161	1 848

(Source : Insee enquête FQP 1993)

En effet, si 53% des hommes de 40 à 59 ans qui ont un diplôme plus élevé que leur père, ont obtenu une position sociale plus élevée, ce n'est pas le cas pour 40% qui retrouvent la position de leur père. De plus, 16% de ces hommes, qui ont un diplôme moins élevé, ont obtenu une position plus élevée que leur père. Ceci montre que d'autres éléments jouent dans l'acquisition d'une position sociale. Raymond Boudon admet des « *effets de dominance* » (à diplôme égal, un enfant de cadre s'en sort mieux qu'un enfant d'ouvrier) qui sont dus au fait que les individus sont inégalement dotés du point de vue économique et du point de vue social.

01 Accès à une profession supérieure ou intermédiaire, selon le diplôme, le sexe et le milieu d'origine (2006)



Lecture : en 2006, 81 % des hommes diplômés de l'enseignement supérieur long (histogrammes de gauche) exercent une profession supérieure ou intermédiaire (dont chef d'entreprise), pour 76 % des femmes, 75 % des jeunes dont le père est ouvrier et 83 % de ceux dont le père est cadre. Ces mêmes proportions fluctuent entre 51 % et 63 % pour les diplômés du supérieur court, entre 18 % et 32 % pour les bacheliers et entre 5 % et 13 % en deçà du baccalauréat.
Champ : personnes sorties de formation initiale depuis 2 à 9 ans (entre 1997 et 2004) et actifs (occupent ou recherchent un emploi).

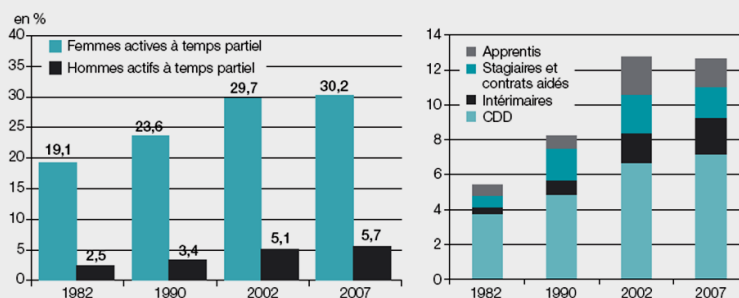
Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE (quatre trimestres 2006)

3 – L'ascenseur social est en panne pour les classes moyennes

10. Les sociologues Louis Chauvel (« *Les classes moyennes à la dérive* » - 2006), Eric Maurin (« *La nouvelle critique sociale* » - 2006 et « *La peur du déclassement* » - 2009) et Camille Peugny (« *Le déclassement* » - 2009) ont montré que le contexte social avait changé depuis les années 80 car le processus de moyennisation s'est enrayé pour plusieurs raisons :

- Le ralentissement de la croissance a provoqué une moindre création d'emplois, en particulier pour les professions intermédiaires et de cadres. Cela conduit à accentuer la "concurrence sociale" entre enfants de milieux populaires et enfants de milieux aisés. La "lutte pour les places" devient plus rude. Or, pour accéder à ces emplois, il faut des diplômes de plus en plus élevés. Or, ce sont les fils de cadres qui ont la plus forte probabilité de les obtenir. En conséquence, le recrutement des classes moyennes va se faire de plus en plus dans les classes moyennes et supérieures. Un jeune issu d'une famille de cadres a, trois ans après son entrée dans la vie active, huit fois plus de chances qu'un jeune de milieu modeste d'être cadre ; les jeunes de milieu modeste obtiennent également cinq fois moins souvent un diplôme du supérieur long que ceux dont les deux parents sont cadres.
- Par ailleurs, les emplois qui se sont développés sont des emplois précaires qui ont touché principalement les milieux modestes. La dégradation des contrats de travail et des formes d'emploi constituent des facteurs objectifs de déclassement. Aujourd'hui, 13 % des salariés (2,8 millions de personnes) disposent d'un contrat de travail précaire (intérimaires, contrats à durée déterminée, contrats aidés, stagiaires) qui interdit toute projection dans l'avenir. La fragilisation des relations d'emploi est la plus intense pour les ouvriers non qualifiés et les employés de services aux particuliers.

Graphique n° 6 : Développement des formes atypiques d'emploi



Source : Insee, enquêtes Emploi séries longues

- **Parallèlement, avec l'augmentation de la scolarisation le rendement social d'un niveau de diplôme donné diminue.** En effet, comme l'avait envisagé Boudon, la part des positions de "cadres" augmente moins vite que la part des détenteurs de bac et plus. On retrouve l'idée de « déclassement » de Marie Duru Bellat et François Dubet. Les jeunes de plus en plus diplômés accèdent à des emplois d'un niveau inférieur à celui auquel conduisait le même diplôme dans les générations antérieures. Se référant à une enquête de portant sur les diplômés de 2003, la sociologue Marie Duru-Bellat soulignait qu'un an après leur entrée dans la vie active, les titulaires d'un diplôme au moins égal à Bac + 4 et disposant d'un emploi n'étaient cadres ou fonctionnaires de catégorie A que pour la moitié d'entre eux, un tiers occupant des postes d'employés. Les espoirs de mobilité sociale ascendante ont fortement diminué ce qui a provoqué une grande frustration dans ces milieux qui avaient mis tous leurs espoirs dans la réussite scolaire. Albert Hirschman avait déjà souligné les mouvements de « **frustration relative** » ou de « déception » provenant des résultats assez décevants en termes de mobilité du système éducatif par rapport aux attentes qu'il a pu susciter.
- **En conséquence, les inégalités de revenus entre générations ont recommencé à augmenter :**
 - ✓ L'écart de revenus entre les trentenaires et les quinquagénaires n'a cessé de se creuser en faveur des plus âgés, passant de 15 % dans les années 1970 à 40 % aujourd'hui. De même, le temps nécessaire aux milieux populaires pour rattraper le niveau et le mode de vie des classes moyennes et des classes supérieures a fortement augmenté selon les calculs de Louis Chauvel.
 - ✓ Le modèle français de gestion des âges est conservateur au sens propre du terme. Les générations précédentes ont conservé jusqu'en fin de carrière l'essentiel de leurs chances d'accès aux catégories supérieures et intermédiaires, en dépit d'un niveau de formation inférieur à celui des nouveaux entrants sur le marché du travail. La sécurité de l'emploi, par le CDI dans le secteur privé et par le statut dans la Fonction publique, a fortement pesé dans le sens d'une éviction des nouveaux entrants selon le schéma de la division entre *insiders* et *outsiders*. Cette seconde catégorie regroupe en grande partie des jeunes et des femmes entrées plus tardivement sur le marché du travail, publics sur lesquels ont été reportés les besoins de flexibilité de l'emploi (intérim, CDD, temps partiel). la comparaison de la profession des individus avec celle de leurs parents ne saurait constituer la seule mesure du déclassement.
 - ✓ Enfin, on peut appartenir à la même catégorie socioprofessionnelle que ses parents et connaître un appauvrissement sensible. Si de nombreux ménages ouvriers ont pu devenir propriétaires de leur logement dans les années 1960, c'est ainsi devenu mission presque impossible au début des années 2000. C'est pourquoi il serait facile de démontrer que les enfants d'ouvriers qui demeurent ouvriers, sont eux aussi frappés par une forme de déclassement.
- **On observe une progression de la mobilité sociale descendante signe d'un déclassement social.** Camille Peugny (« *Education et mobilité sociale* – 2008) montre que si la majorité des « mobiles » progressent, ils sont de plus en plus nombreux à prendre l'ascenseur dans le mauvais sens. En 2003, 35 % des 35-39 ans connaissent une mobilité ascendante et 25 % une mobilité descendante. Ces proportions étaient respectivement de 40 % et 18 % vingt ans auparavant. Si l'on prolonge les tendances actuelles, les deux courbes pourraient se rejoindre dans une quinzaine d'années. Bien avant même pour les femmes. Presque aussi nombreuses (34 %) que les hommes à monter, elles sont nettement plus nombreuses (28,7 % contre 21,9 %) à descendre.

Évolution de la part des trajectoires intergénérationnelles 1983-2003

	1983	1988	1993	1998	2003
Immobilisés	43,7	42,3	40,4	40,0	39,4
Ascendants	37,7	38,2	39,5	38,6	38,7
Descendants	18,6	19,5	20,1	21,5	21,9
Ratio ascendants/descendants	2,02	1,96	1,96	1,79	1,77

*Champ : hommes et femmes âgés de 30 à 59 ans.
Source : enquêtes Emploi 1983-2003.*

Ainsi, 24 % des fils de cadre nés entre 1959 et 1963 sont employés ou ouvriers à l'âge de 40 ans, confrontés à une forme sévère de déclassement. Mais 23 % d'entre eux occupent également une profession intermédiaire. La proportion de fils de cadre confrontés au déclassement serait alors supérieure à 45 %. Dans le cadre d'une société socialement plus fluide, la montée du déclassement aurait pu être la contrepartie logique d'une promotion sociale accrue pour les enfants d'ouvriers et d'employés. Or, il n'en est rien et le malheur des uns n'a pas fait le bonheur des autres : si 27 % des fils d'ouvriers et d'employés non qualifiés nés au milieu des années 1940 exerçaient une profession intermédiaire ou un emploi de cadre à 40 ans, la proportion n'est plus que de 20 % pour leurs homologues nés vingt ans après. La panne de l'ascenseur social pour les enfants des classes populaires devrait être une préoccupation politique de premier ordre car elle ruine l'idée même de la possibilité d'un progrès social.

- **On pourrait expliquer ce ralentissement de l'ascenseur social par un effet mécanique** : les quadragénaires étant de plus en plus souvent issus de familles de cadres, ils ne peuvent pas connaître la même progression que leurs parents, issus de milieux modestes. Malheureusement, l'explication est insuffisante : la situation se dégrade dans toutes les catégories. La part des fils et filles d'employés et d'ouvriers qualifiés devenant cadres diminue. De leur côté, près de 25 % des fils de cadres (et un tiers des filles) nés au tournant des années 1960 occupent un emploi d'ouvrier ou d'employé. Le fait que le niveau d'éducation de la population augmente alors que le nombre d'emplois de cadres et de professions intermédiaires progresse moins vite qu'auparavant explique le mécanisme actuel.
- **On peut aussi l'expliquer par une moindre mobilité intra générationnelle**. Avec la montée du chômage et de la précarité, les actifs de 2003 ont moins bénéficié que leurs devanciers d'une mobilité professionnelle. Ainsi 40 % des employés de 2003 sont dans la même position professionnelle que lorsqu'ils ont débuté (contre 30 % en 1993). De même, dans la population interrogée en 1993, un tiers des personnes ayant commencé leur carrière comme ouvrier étaient devenus cadre ou profession intermédiaire, ce n'est plus le cas que de 25 % dans la population interrogée en 2003.
- **Enfin, si le déclassement touche toutes les catégories sociales, il le fait de manière très inégalitaire**. D'une part, les petites différences entre les diplômés deviennent de grandes différences lors de l'entrée dans l'emploi. D'autre part, quand le lien entre le diplôme et l'emploi se distend, le **capital social joue un rôle grandissant** dans l'accès aux contrats d'apprentissage, aux stages, aux entretiens d'embauches... Et au bas de l'échelle, il arrive que certains jeunes découvrent que les diplômés ne préservent pas du plafond de verre de la ségrégation et de la mauvaise réputation des quartiers difficiles
- **Dans les classes moyennes, la peur de la chute se manifeste par des phénomènes de fermeture et d'évitement tout aussi marquants**. Les catégories sociales qui en ont les moyens se regroupent et évitent celles qui pourraient les entraîner dans leur chute. Les plus riches colonisent les centres-villes pendant que les classes moyennes fuient les banlieues difficiles, quitte à payer cette protection par de longues heures de transport. L'observation des stratégies de choix des établissements scolaires est à cet égard sans ambiguïtés : chacun cherche à fuir la catégorie sociale inférieure dont la fréquentation pourrait, pense-t-on, provoquer le déclassement de ses propres enfants. Aussi assistons-nous à un paradoxe étonnant : alors que la culture de masse et les convictions démocratiques nous rapprochent, chacun cherche à se protéger de ceux qui pourraient le faire descendre. La mixité sociale recule.

11. **Eric Maurin préfère distinguer le déclassement et la peur du déclassement.**

- ✓ Le déclassement est une réalité qui touche la société à la marge. Alors que nous traversons une des pires récessions de notre histoire, le nombre de salariés ayant perdu un emploi stable dans les 12 derniers mois est, par exemple, de l'ordre de 300 000 personnes. Sur un plan personnel et familial, ces licenciements représentent un drame, mais ils ne concernent cependant qu'une toute petite fraction de la société, à peine 1 % de la population active totale. L'immense majorité des Français reste en fait à l'abri de la déchéance sociale.
- ✓ A l'inverse, la peur du déclassement est ressentie par l'ensemble de la société, y compris par les classes moyennes et supérieures, celles qui ont le plus à perdre. Cette peur est la conséquence de politiques publiques qui, depuis cinquante ans, ont systématiquement privilégié la protection de ceux qui ont déjà un emploi plutôt que le soutien de ceux qui n'en ont pas. Progressivement s'est constitué un rempart de droits sociaux entre les salariés à statut (CDI) et la précarité sociale. L'aspect positif, c'est que les salariés en place ont été de mieux en mieux protégés. L'aspect négatif, c'est que cette barrière est devenue de plus en plus difficile à franchir pour tous les autres. Les salariés à statut en ont bien conscience qui craignent plus que tout de tomber de l'autre côté de la barrière. Plus les statuts sont protégés, moins souvent on les perd, mais plus on perd quand ils disparaissent.

12. **Cependant, Camille Peugny considère qu'Eric Maurin sous-estime le phénomène du déclassement car il assimile déclassement et déchéance sociale :**

- ✓ **Tout d'abord, il fait du passage de l'emploi au chômage le critère de mesure du déclassement en cours de carrière** : dans ce cas, pourquoi considérer que la transition CDD-chômage ne constitue pas une forme de déclassement ? Il semble juger que seul le passage d'une situation très favorable (un CDI) à la situation la plus dégradée (le chômage) constitue un réel déclassement. Or le passage d'une situation moyenne (CDD) à une situation encore pire est à l'évidence une forme de déclassement, peut-être moins spectaculaire puisque l'on y perd effectivement moins, mais que l'on aurait tort de balayer d'un revers de la main.

- ✓ **Deuxième point, pourquoi faire du chômage le seul critère de mesure du déclassement ?** Le maintien dans l'emploi n'évacue pas la possibilité du déclassement. C'est le cas quand on voit son niveau de vie diminuer, et de ce point de vue, les statistiques de l'Insee pointent le lent déclin des salaires moyens perçus par les professions intermédiaires et les employés entre le milieu des années 1980 et le milieu des années 2000. Sur cette période, le salaire net annuel moyen des professions intermédiaires diminue de 0,4 % par an, celui des employés de 0,1 % par an, tandis que ceux des cadres (+ 0,2 % par an) et des ouvriers (+ 0,4 %) augmentent légèrement. Au final, sur la période, les professions intermédiaires perdent dix points de salaire relativement aux cadres et professions intellectuelles supérieures.
- ✓ **Enfin, Eric Maurin passe complètement sous silence l'évolution du contenu des emplois et de l'expérience au travail** qui, là encore, peut renvoyer à des formes réelles de déclassement. Un salarié peut garder son emploi mais faire face à de telles modifications de son activité que ces dernières impriment leur marque sur l'ensemble de l'expérience sociale. L'actualité récente nous en fournit des exemples particulièrement douloureux.

13. **Conclusion - Il y a trois façons différentes de voir le déclassement :**

- ✓ **Le cas n° 1 : le déclassement social intergénérationnel.** c'est lorsqu'on se retrouve dans une classe sociale inférieure à celle de ses parents, par exemple les individus qui, lorsqu'ils étaient enfants, appartenaient aux classes moyennes et qui se retrouvent dans les catégories populaires de nos jours.
- ✓ **Le cas n° 2 : le déclassement social intra générationnel.** C'est quand on perd son emploi au cours de sa vie active et qu'on se retrouve dans une catégorie plus basse.
- ✓ **Le cas n° 3 : le déclassement scolaire.** C'est le fait d'avoir un emploi inférieur à ce que le diplôme aurait donné quelques années plus tôt. En 1960, le baccalauréat était la clé d'entrée dans les classes moyennes intermédiaires pour 60 % de la population des bacheliers. Aujourd'hui, c'est 75 % catégorie employés ou ouvriers, ou éventuellement chômeurs. On mesure en France un très fort déclassement scolaire, en particulier pour les diplômés bac, bac +2.

